

Recherche libre

Mots clés OK

Recherche avancée

Vendredi 12 Décembre 2008

AL BAYANE

Fondateur : Ali Yata - Directeur de la publication: Ahmed Zaki



Abbas El Fassi : La stratégie nationale sur les DH et la démocratie conçue pour enrichir les réalisations présentes ...

Forum à Marrakech RSS

- National**
- International**
- Régional**
- Société**
- Economie**
- Culture**
- Page jeunes**
- Sport**
- Santé**
- Divers**
- Insolite**
- Entretien**
- Auto**
- Histoire**
- Création**

NEWS

- ▶ Belgique : 6 membres présumés d'Al-Qaida inculpés d'appartenance à groupe terroriste
- ▶ Les 27 poursuivent leurs tractations sur le paquet climatique

News lettre

Entrer votre Email pour recevoir les dernières informations

Sondage

Liens utiles



Forum



Les articles les plus lus

National

Droits de la femme : Les verrous ont sauté

A la suite du message adressé à la réunion spéciale du CCDH, dans lequel S.M. le Roi a notamment annoncé la levée par le Royaume du Maroc des réserves enregistrées au sujet de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF), nous avons recueilli les premières réactions à cette importante décision. Les organisations de droits humains et des associations de femmes ont nettement souligné l'importance d'une telle réalisation, qui s'ajoute aux autres acquis de la femme marocaine. De même, nous avons essayé de cerner ce qui reste à faire, à court terme, afin que l'expérience marocaine, déjà riche, mais où des failles subsistent, puisse encore aller de l'avant.



Droits de l'Homme: Réactions et attentes : Engager une réforme substantielle de la Justice

A l'occasion de la célébration du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, SM le Roi Mohammed VI a adressé un message lu en Son nom devant une réunion spéciale du Conseil consultatif des droits de l'Homme, tenue mercredi à Rabat. Entre autres questions liées aux droits humains, le Souverain a réservé une place importante à la Justice et aux réformes qui ont été introduites. SM le Roi a affirmé d'abord que nous, les Marocains, «avons inscrit à notre actif un capital honorable de réalisations, qui constitue un motif de fierté nationale unanime, et jouit d'une considération internationale indéniable». Et, de ce capital, Il a dégagé «quelques éléments parmi les plus saillants», comme la consolidation des droits politiques et civiques, le renforcement de l'égalité entre l'homme et la femme, le Code de la famille, la justice transitionnelle (IER), la poursuite avec les forces vives de la nation des vastes chantiers structurels, institutionnels et législatifs, la garantie du pluralisme, le droit à la différence, la restructuration et la création de multiples institutions spécialisées, l'adoption de plans prometteurs en matière d'éducation sur les droits humains, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, etc.

Amina Bouayach, Nouzha Skalli, Amina Lemrini et Khadija Ryadi ont de quoi afficher la sourire.

Le souverain n'a pas manqué de dénoncer les souffrances des Marocains séquestrés à Tindouf et de condamner «l'instrumentalisation odieuse et grotesque dont la noble cause des droits de l'Homme fait l'objet de la part des adversaires» de l'intégrité territoriale du Maroc. En matière de Justice, SM le Roi a exprimé Sa détermination à engager une réforme substantielle et à mettre en place la régionalisation avancée, «car ce sont là les éléments clés sur lesquels reposent la bonne gouvernance, la séparation des pouvoirs, la sauvegarde des libertés individuelles et collectives, ainsi que la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle». Et de rappeler que le processus de promotion des droits de l'Homme «demeure long, ardu et toujours perfectible». Contacté par la rédaction, Me Abdelouahed Lemssadek, du Barreau de Casablanca, a explicité ce processus. Bien que «d'importantes réformes relatives aux droits de l'Homme y soient introduites, il a encore besoin d'être amélioré» dit-il. Parmi ces réformes, il a cité la réduction de moitié de la durée de la garde à vue et l'obligation d'en informer les familles. «Sauf que cette réduction n'a pas concerné la loi sur le terrorisme». Pour Lemssadek, «il s'agit d'abord de moraliser la vie publique, dont la Justice, et ce par une lutte efficace contre la corruption, les interventions-instructions venant d'en haut et le clientélisme. Ceci est incontournable pour l'édification saine et concrète de l'Etat de droit». L'avocat estime qu'au sein même de la Justice, il faudrait améliorer la situation professionnelle et matérielle des secrétaires greffiers. Concernant l'administration pénitentiaire, Lemssadek considère que «les prisons sont actuellement un enfer où la dignité des personnes est piétinée», ce qui est une atteinte flagrante aux droits de l'Homme. Par conséquent, toute réforme doit reconsidérer et le lieu et les locaux pénitenciers tout en les dotant des moyens nécessaires concernant l'espace, la nourriture, les soins et les études pour ceux qui en font. «Autre question incontournable, insiste Me Lemssadek, c'est celle de la réintégration dans la société des prisonniers, après leur libération». Autant d'actions à engager, pour «une réforme substantielle» de la Justice.

A. Jamali

Amina Bouayach, présidente de OMDH : La nécessité de légiférer l'égalité dans les droits civils

La décision royale portant sur la levée des réserves au sujet de la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme répond aux revendications du mouvement féministe et humaine, souligne Amina Bouayach, présidente de l'AMDH, rappelant que le Maroc a ratifié cette convention en 1993 en enregistrant des réserves touchant le fond de la convention. Bouayach ajoute, dans une déclaration à notre alter ego Bayane Al Yaoum, qu'après le processus qu'a connu le Maroc particulièrement la réforme du code de la famille, qu'il était essentiel de lever toutes ses réserves indiquant en même temps : «Que nous sommes devant une nouvelle conjoncture qui nécessite d'autres initiatives principalement la réforme constitutionnelle et la législation en matière d'égalité des droits civils, la révision du code de la famille ainsi que les autres mécanismes ayant trait à l'égalité entre les deux sexes. Enfin, Amina Bouayach a souligné la nécessité de réfléchir quant à la ratification du protocole facultatif des droits de la femme.

B.A

Khadija Riyadi, présidente de l'AMDH

Bannir la discrimination à l'égard de la femme est l'une des revendications principales de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH). Après la décision de SM le Roi Mohammed VI, concernant la levée par le Maroc des réserves enregistrées au sujet de la Convention internationale portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, il est nécessaire d'adapter les procédures juridiques et procéder à des réformes législatives pour qu'elles soient en phase avec les clauses de la convention particulièrement celles concernant les réserves liées aux droits civils. Dans ce sens, le code de la famille doit être révisé, en particulier les

La 1 en PDF



Editorial

L'Union la plus large de la gauche

L'Union socialiste des forces populaires est désormais à pied d'œuvre après la tenue du 8e Congrès national qui a fixé le cap de l'action politique à mener dans le cadre des alliances du parti, aussi bien suite...

5/12/2008

Analyse

Crise financière du capitalisme



▶ Les fondements philosophiques de la déroutée capitaliste
28/10/2008

▶ La crise, l'euro et la guerre
22/10/2008

▶ La Chute de Wall street et la triomphe de

Chroniques

Cris en thèmes : Et si l'on étripait moutons et corruption ?



Jamal Hafsi

Au risque de ... plaire : Prendre exemple sur Israël !



M'rini Lotfi

DU COQ A L'ANE : Elite de l'élite au CNOM



Belaid BOUIMID

Archives

- ▶ Assises nationales du sport : Agir à la base
- ▶ Torturée sous les pieds des touristes
- ▶ Sahara marocain : La présidente du groupe parlementaire des pays andins apporte son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie
- ▶ Situation des droits de l'homme au Maroc : Encore un témoignage accusateur
- ▶ Clôture des travaux du 2e round du 8e congrès national de l'USFP : 11 nouveaux membres au Bureau politique
- ▶ Cris en thèmes : Un

articles ancrant la discrimination à l'égard des femmes, notamment en matière du mariage avec les étrangers, la question de la tutelle légale accordée toujours au père comme le prévoit le code, l'héritage, la polygamie et autres. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire en matière des droits de l'Homme. Il s'agit, entre autres, des violations liées aux années de Plomb. Nous estimons que la plupart des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) n'ont pas été appliquées. Nous dénonçons également le recul enregistré en matière des libertés. Je cite particulièrement la liberté de la presse, d'expression et les procès intentés contre les citoyens sous prétexte d'atteinte aux sacralités.

L'état des prisons marocaines et la dégradation de la situation des détenus sont aussi pointés du doigt. Sans omettre l'absence d'une justice indépendante et compétente, la prolifération de la corruption. Rappelons-nous du dernier classement mondial de Transparency International qui a enregistré une chute du Maroc (soit de 72 à 80). Cet état des lieux constitue une entrave réelle à la mise en place d'un Etat de droit et de justice.

Pour ce qui est des droits de la femme au Maroc, soulignons que la violence contre la femme touche la dignité humaine et entrave le développement global. A cet égard, il est nécessaire de multiplier les efforts afin de bannir la violence contre les femmes.

Concernant la situation des femmes ouvrières, bien que le code du travail dans son article 9 prévoit l'égalité entre les sexes dans le milieu professionnel, concrètement la discrimination à l'égard des femmes se poursuit (salaires différents, harcèlement sexuel...).

Un volet non des moindres est aussi à soulever, à savoir la situation des bonnes. A ce sujet, l'article 4 du code du travail a précisé qu'un projet de loi est en cours pour rectifier le tir. Toutefois, rien n'a été encore fait. Pourtant les statistiques enregistrent 66.000 cas de bonnes de moins de 15 ans.

La femme dans le monde rural est la plus touchée. L'ancrage de l'analphabétisme et les difficultés liées à l'accès des filles aux écoles va à l'encontre de l'essor économique et social de la société d'une manière générale.

Propos recueillis par Soumia Yahya

Breve réaction de Nouzha Skalli : Volonté royale de continuer de l'avant

«Dans un message à l'occasion de la commémoration du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, SM le Roi a annoncé la levée par le Royaume du Maroc des réserves enregistrées au sujet de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) ainsi que la ratification par le Maroc de la Convention internationale sur la protection des personnes handicapées, et la préservation de leur dignité. Le message Royal illustre Sa vision et Sa volonté moderniste en ce qui concerne l'avenir de la société marocaine et Son respect des droits de l'Homme, conçus dans leur globalité et dans leur universalité. Par conséquent, personne n'est oubliée finalement au Maroc, et notre Roi, par cet appel, a la volonté de continuer de l'avant sur la question des droits de la femme et des personnes handicapées au Maroc tels qu'ils sont reconnus dans le monde. Ces deux grandes et bonnes nouvelles constituent pour nous un très grand pas et confirment que nous sommes sur la bonne voie de l'Etat de droit. Ce message Royal a été accueilli avec joie par l'ensemble des associations et des acteurs qui travaillent dans le domaine de l'handicap, d'autant plus que le Maroc avait joué un rôle très important dans la préparation même de cette convention internationale et qui, également, traite de la question du handicap dans sa globalité et conformément à cette vision des droits de l'homme».

Propos recueillis par Meysoune Belmâaza

Bensalem Himmich, philosophe et romancier : Miser sur la clarté ne peut être que bénéfique

Les faits ne manquent pas pour démontrer l'existence de la discrimination au sein de la société marocaine. Un constat des plus saumâtres, ancré par un cadre juridique défavorisant à la concrétisation des déclarations et autres conventions internationales. Dans cette optique, la décision de SM le Roi de lever les réserves enregistrées au sujet de la convention internationale de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes est un grand pas en avant, car il est susceptible de venir à bout des entraves sociales et juridiques qui entravent l'égalité, et par voie de conséquence l'essor de toute la société. Je ne peux qu'applaudir une telle initiative. C'est une démarche qui va dans le bon sens dans la mesure où cela va favoriser le Maroc à jouer pleinement son rôle sur tous les plans. D'autant plus que jouer la clarté et la transparence est une condition sine qua non pour aller de l'avant. Car il est grand temps de couper court aux tergiversations entravant l'épanouissement de la société, en prenant les mesures qui s'imposent en matière de lutte contre toute forme de discrimination.

Certes, il y a beaucoup de chemin à faire pour les femmes. Mais on peut dire que c'est un bon début. On ne peut donc que se réjouir de cette décision avantageuse, non seulement pour les femmes, mais pour toute la société. C'est, somme toute, un aboutissement qui couronne les efforts des associations militant pour les droits des femmes et traduisant l'esprit des partis et de la société civile.

S.A

Khadija Rebah, coordinatrice du Mouvement du tiers : Adapter le code de la famille

La décision royale est d'une haute importance. C'est une démarche positive qui est en phase avec la conjoncture actuelle. De même, cette initiative est la conclusion de plusieurs réformes et répond aux attentes du mouvement féministe et humanitaire.

Il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire. Des amendements s'avèrent indispensables.

En premier lieu, le Maroc doit ratifier le protocole facultatif annexé à la convention internationale de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Il est également appelé à mettre en place des réformes juridiques adaptées au contenu de la convention internationale. De ce fait, il est primordial d'accélérer la mise en place d'une loi de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de procéder à des réformes constitutionnelles qui prennent en compte l'approche genre. Notons aussi la nécessité de revoir le code de la famille afin de l'adapter à la convention. S'agissant du code de la nationalité, il est vrai que la loi actuelle permet à la femme mariée à un étranger d'accorder la nationalité marocaine aux enfants issus de ce mariage mais pas au mari.

En matière du code pénal, le Maroc est appelé à la réforme des articles (404, 418, 446, 496, 496 et 503), afin de bannir toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Somme toute, il est nécessaire de revoir l'esprit qui régit le Code pénal. Ce dernier ne doit pas avoir un caractère répressif mais protectionniste.

Toujours en rapport avec l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la loi de lutte contre la violence doit voir le jour.

Par ailleurs, les institutions publiques doivent tenir compte de l'approche genre. Néanmoins le plus gros travail reste à faire à savoir celui de vulgariser la convention à travers la télévision et programmes éducatifs afin d'ancrer la culture des droits de l'Homme dans la société.

Propos recueillis par Sâadia Alaoui

Amina Lamrini fondatrice de l'Association démocratique des femmes du Maroc : Après l'aboutissement, les réformes en cours

La décision de levée des réserves au sujet de la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, est une revendication de tous les mouvements féminins, depuis sa ratification en 1993. A cette époque, le Maroc a émis d'importantes réserves. Chose qui a vidé cette convention de son sens et de sa portée, notamment en ce qui concerne les articles 2, 9, 15 et 16, tout en sachant que ce dernier touche aux relations homme-femme, dans le cadre de la famille.

Je dirais que pendant ces dernières années, les associations se sont beaucoup mobilisées. Une campagne intitulée «Egalité sans réserves» avait été lancée à Rabat en 2006. Organisée par l'ADFM et d'autres partenaires, cette initiative avait une dimension régionale. Elle concernait non seulement le Maroc, mais le monde arabe aussi. Aujourd'hui, c'est pour nous un aboutissement. Cela permettra de donner une nouvelle dynamique aux réformes en cours à titre d'exemple le code pénal pour ne citer que celui là, mais aussi aux nouvelles réformes de l'ensemble des lois y compris le code de la famille. Le tout est de s'évertuer à harmoniser avec les dispositions de la convention et de la définition qu'elle donne dans son premier article à la non discrimination.




S. Y

Nourredine Boutafi, président de l'Association provinciale des Amis du handicapé

Jour 12 Mois
12

Année 2008 Ok

Services

-  Pharmacies de garde
-  Horaire de train
-  Météo

Vos commentaires

- Une société des hommes seulement.
- Eve - ... Faire votre choix...
- amassade de france mauritanie
- schrack - France
- et nos Journalistes
- adil - Maroc
- LEMERRE
- IDRISS EL KETTANI - Maroc
- laisser nous tranquille
- kool - Canada
- certaines cliniques imposent le noir en plus
- el mokhtari - Maroc
- ??????????????,,
- nisrine - Maroc
- Le plus grand des maux et le pire des crimes, c'est la pauvreté
- FI MOKHTARI - Maroc

«SM le Roi Mohammed VI a annoncé dans un message à l'occasion de la commémoration du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la ratification par le Royaume de la Convention internationale sur la protection des personnes handicapées, et la préservation de leur dignité. SM le Roi, depuis Son accession au Trône, a bien fait avancer la situation des personnes handicapées. Dans le temps, les personnes en situation de handicap étaient marginalisées et le processus pour établir leurs droits les plus élémentaires était très long alors que maintenant la donne a vraiment changé. L'on est vraiment fier d'avoir un Roi jeune qui pense à nous.»

M.B

12/12/2008



Al Bayane, 119, Bd Emile Zola, 8 étage – B.P. : 13152. Casablanca – Maroc. Tél: (212) 2 30 78 82 / 30 76 66 Fax: (212) 2 30 80 80 © Copyright 2008

Réalisé par [Widesoft Systems](#)